

221C0732
FR0013258399-FS0249

8 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BALYO
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 8 avril 2021, la société anonyme Seventure Partners¹ (5-7 rue de Monttessuy, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société BALYO et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 2 877 476 actions BALYO représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BALYO sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, le 8 avril 2021, pour le compte desdits fonds, 2 861 535 actions BALYO représentant autant de droits de vote, soit 9,94% du capital et des droits de vote de cette société².

¹ Contrôlée au plus haut niveau par BPCE. La société Seventure Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 28 790 498 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.